

ARRÊTÉ N° 2018_044

ARRÊTÉ DE TRAVAUX - COLAS - ROUTE DE GAMBAISEUIL

DU 28 MAI AU 30 JUIN 2018

Le Maire au nom de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par COLAS – 3, rue Camille Claudel – ZAC du Trianon – 78450 VILLEPREUX concernant la reprise des abords de la route de gambaiseuil à Gambais,

Considérant que les travaux vont nécessiter la réglementation du stationnement et de la circulation sur la RD 112 (route de Gambaiseuil) à Gambais,

ARRÊTE

ARTICLE 1. A partir du 28 mai 2018 et ce jusqu'au 30 juin 2018, le stationnement des véhicules sera interdit à hauteur du chantier. La circulation sera alternée en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2. Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3. Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires qui seront mis en place par COLAS exécutant ou faisant exécuter ces travaux. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4. La signalisation devra être conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

ARTICLE 5. Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de HOUDAN-MAULETTE
- COLAS
- Direction des Routes et des Transports
- Un exemplaire sera conservé en Mairie



Fait à GAMBAIS, le 25 mai 2018

Le Maire,

Régis BIZEAU